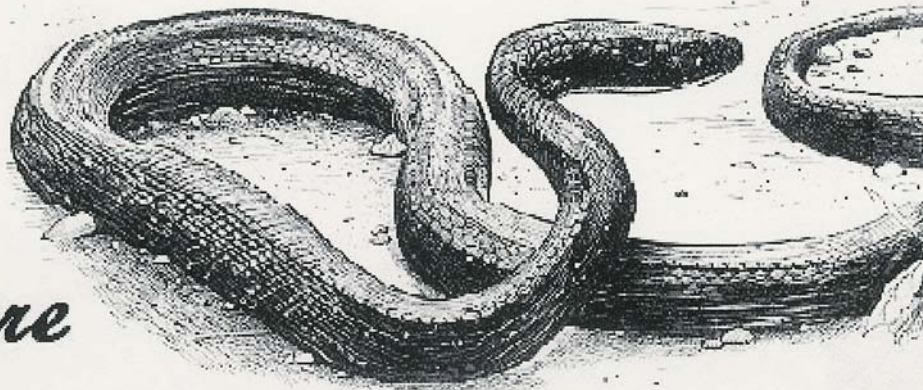


Langue de Vipère



Janvier-Février 2006

Sommaire

- Emploi / politique annoncée
- Le Medef déraile...
- Ordre Infirmier / opacité
- Vos droits / salaires : des miettes

Calendrier CAP Janv./Février 2006

12 janvier :

CAP n°12 Pers. Médico Tech.
Report de stage et appels de notes

31 janvier :

CAP n°2 Catégorie A
Séance plénière

31 janvier :

CAP n°2 Catégorie A
Avancement grade de psychologue

28 février :

CAP n°3 Pers. Médico. Tech.
Tableau d'avancement à la classe supérieure

7 mars :

CAP n°7 Pers. de rééducation
Tableau d'avancement à la classe supérieure

Manifestation :

Jeudi 2 février

14h30 place de la République
Salaires, pôles, plan d'économie



Tous en grève
le 2 février

**Salaires, pôles, plan
d'économie...**

Après le succès de la grève du 15 décembre 2005, la directrice générale semble reculer sur les pôles mais ne cède pas encore. Au niveau national, suite aux minables propositions d'augmentation de salaire du gouvernement envers les fonctionnaires (0,5%), l'intersyndicale centrale a décidé d'appeler à la grève jeudi 2 février 2006 pour :

- de vrais augmentations de salaire
- stopper les suppressions d'emplois et les plans d'économie
- stopper la mobilité et la flexibilité
- stopper toute fermeture de lit, de service et d'hôpital : St Vincent-de-Paul, Hôtel-Dieu, Joffre, Bigottini,...
- maintenir les services et la référence au métier
- ouvrir les concours et les possibilités de carrière

Une action locale est prévue le matin à 10 h pour déposer une motion à la direction. L'après midi, la manifestation de la fonction publique partira de République à 14 h30. Seule, l'action collective et unitaire permettra de stopper le gouvernement et la directrice générale.



Hôpital Antoine Béclère - 157 rue de la Porte de Trivaux 92141 Clamart

Tél. : 0145374464 - Fax : 0145374864 - Courriel : syndicat@sudbeclere.org

Site : www.SudBeclere.org



L'emploi pour priorité :

Pas une journée ces dernières semaines sans qu'un sous-ministre, un ministre, voire le premier d'entre eux, ne profite d'un micro tendu pour faire une annonce tonitruante sur sa volonté de combattre le fléau du chômage.

Ainsi après le contrat de nouvelle embauche (CNE) de cet été, dont l'annonce suivait celle des contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE), des contrats d'avenir (CA), les ministres ont pondu, en ce début d'année, le contrat première embauche (CPE) pour les moins de 25 ans. Devant le tollé qui a répondu à cette création, évoquant une discrimination, un nouveau contrat est né pour les seniors.

A ce rythme, on ne va plus s'y retrouver. Il va falloir créer des emplois pour gérer ces nouveautés ! CA, CAE, CNE, CPE, etc... avec les 26 lettres de l'alphabet, on pourrait créer suffisamment de contrats pour qu'il y en ait un par demandeur d'emploi !

Mais nos ministres, et d'autres futurs ex-candidats, n'ont qu'une expérience très limitée du monde du travail : entrés tôt dans le monde de la politique, ils y restent, contre vents et marées, en s'accrochant au maroquin.

A nous de leur créer un contrat, le CEP, Constat d'Échec Politique d'une durée de 5 ans non renouvelable. Ainsi ils ne souffriront plus du dédoublement du raisonnement qui les pousse à dire une chose et de faire l'inverse.

Résultat d'une politique chronique annoncée... :

Depuis quelques années maintenant (plus de 20 ans), certains médecins qui ont participé au gouvernement préfèrent soigner que prévenir.

L'ordonnance est simple : un saupoudré de patient, une louche de volontariat, une pincée de compétence, le tout sous contrainte économique, au régime sans sou. Cette ordonnance change avec à chaque passage de pouvoir, mais la maladie s'accroît. L'hôpital est malade, d'une maladie décriée par certains syndicats (ceux qui ne signent pas) : la pénurie.

Quelle sera la prochaine ordonnance ?

Peut être que les AS deviendront des super AS pour pallier le manque d'IDE ?

Pour les AH, c'est en cours, mais jusqu'où iront-ils ?

Aujourd'hui, c'est le tour des IDE qui sous certaines conditions deviendraient spécialisées. La nouvelle potion s'appelle « transfert de compétence ». Onze expérimentations infirmières vont démarrer sur le territoire.

L'IDE forte d'une expérience de 5 ans dans une spécialité (la neuro. par exemple), ayant un profil psychologique adapté, après 6 mois de formation à la faculté de médecine, aura pour tâche de seconder le médecin, d'assurer des consultations de suivi de l'évolution de la pathologie, en interprétant scanner, IRM et examens biologiques.

Elle fera cela sous contrôle du médecin qui intervient dès qu'un problème est décelé. Elle suit le patient ; est l'interface entre



Hôpital Antoine Béclère - 157 rue de la Porte de Trivaux 92141 Clamart

Tél. : 0145374464 - Fax : 0145374864 - Courriel : syndicat@sudbeclere.org

Site : www.SudBeclere.org



lui et les différents intervenants sociaux et médicaux. Dans le projet, elle pourra prescrire dans le cadre d'un protocole.

Cette extension de compétence semble représenter un plus pour le patient et la famille qui voient en l'infirmière une référence unique qui sert de relais avec l'équipe soignante.

Mais on peut se demander quel sera le devenir de ces infirmières s'il y a un changement de chef de pôle ou si l'entente se détériore, ce qui donne à ce rôle un côté précaire.

Pour les professionnels, la reconnaissance du savoir et de l'expérience acquise peut être une évolution de carrière, autre que l'encadrement « gestionnaire ». Mais soyons lucides : la pénurie médicale et paramédicale est organisée. Le souci de nos décideurs n'est pas la reconnaissance des professions et de leur évolution, mais de réaliser des actes au moindre coût.

A nous de cadrer ces évolutions dans une réelle amélioration pour le patient et pour les professionnels, dans un cadre juridique précis, avec un statut, une grille de salaire (celle des cadres par exemple...) et des moyens.

Bien entendu, rien de cela dans les cartons du ministère : pas de reconnaissance salariale, aucun moyen supplémentaire donné (ni demandé par la direction !).

Il faut un vrai débat, une intervention de tous les professionnels concernés, et pas une seule évaluation économique et comptable.

Sinon, sous prétexte d'amélioration, on gère la pénurie médicale, on aggrave les conditions de travail, on sous paye les compétences et on aboutit à une baisse de la qualité des soins pour les patients.

Tout comme il y a quelques années, dans le cadre de l'humanisation des chambres de patients, nos têtes pensantes en avaient profité pour supprimer des lits, réduisant considérablement la capacité des demandes d'hospitalisation.

Quand le MEDEF déraile ! :

En décembre, sur France 3, le président du MEDEF Ile de France s'est exprimé sur la grève du RER B et D en déclarant : « ... il faut dire que ces conducteurs travaillent à mi-temps, 6h par jour, 180 jours par an et qu'ils ont la retraite à 50 ans ».

L'estocade est parfaitement donnée, en 3 coups d'épée, face à une arène toute prête à applaudir puisque cette grève est devenue rapidement impopulaire, sans examen de ses motifs. La plupart des grèves des transports nous dérangent trop et perturbent nos rythmes de vie et de travail. Nous y réagissons le plus primitivement possible, dans un réflexe d'autodéfense qui ouvre la voie à la stratégie la plus basique du patronat : diviser pour régner, opposer les méchants grévistes aux salariés victimes de travailleurs privilégiés. Et là encore, ça marche !

Après Danone et l'AP, je serais prête pour diriger le MEDEF...



Pourtant les propos de ce personnage méritent quelques remarques :

- travailler à mi-temps, 6h par jour cela veut dire que désormais le travail légal serait porté à 12h ? C'est sans doute le rêve des patrons du MEDEF, pas le nôtre.
- Travailler 1 jour sur 2 de l'année ! Nous avons vérifié, mais nos collègues conducteurs de trains travaillent comme nous 200 jours par an et n'ont pas plus de 165 jours de repos et congés. 165 jours ne font pas 180.
Un patron du MEDEF qui ne sait pas compter, ça fait mauvais genre !
- la retraite à 50 ans, ben oui !, ce ne serait que justice, pour des actifs qui assurent leur service sur des horaires variables, de jour et de nuit, week-end et jour férié compris, dans des conditions stressantes car un conducteur de train est aussi responsable de la sécurité de ses passagers.
D'ailleurs nous pouvons peut-être nous sentir plus solidaires de ces salariés, qui, comme nous hospitaliers, assurent un service public continu, 365 jours par an.
Mais le président du MEDEF a encore commis une erreur, la retraite des conducteurs est possible après 25 ans de service temps plein, donc pas forcément à 50 ans. Quand le MEDEF veut opérer une lourde manœuvre de division, il n'hésite pas à utiliser de lourdes ficelles !

En voilà une supplémentaire. En toute jouissance (ô combien !) et impunité, ce monsieur assure à l'antenne que bien des patrons hésiteront désormais à embaucher des personnes qui habiteront loin de leur lieu de travail et usagers du RER.

Oui ! Il a osé ! Le journaliste a saisi la balle au bond et parlé de « possible discrimination à l'embauche ». L'auteur des propos a confirmé, sans se démonter, apparemment satisfait de sa gaffe. Est-ce vraiment une gaffe, ou une nouvelle menace de représentant d'un syndicat patronal déjà bien connu pour ses méfaits.

La gestion MEDEF déteint petit à petit sur la gestion de l'AP-HP, via notre chère directrice générale (qui vient de chez Danone), et ses acolytes. Des gestionnaires du privé infiltrent peu à peu le corps des directeurs en intervenant sur des missions temporaires.

Le résultat de ce mode de gestion se traduit par un délitement progressif du service public, par une baisse des effectifs et une moindre sécurité dans les soins pour les patients et les soignants, qui assurent à un rythme de plus en plus rapide un nombre croissant de tâches, pour une activité en constante augmentation.

Cette question des effectifs et de la sécurité, était au cœur des revendications des conducteurs de train.

Sommes nous si opposables les uns des autres ?



Hôpital Antoine Béclère - 157 rue de la Porte de Trivaux 92141 Clamart

Tél. : 0145374464 - Fax : 0145374864 - Courriel : syndicat@sudbeclere.org

Site : www.SudBeclere.org



Dés...ordre Infirmier :

Les difficultés du monde de la santé n'empêchent pas certaines organisations professionnelles de se concentrer sur le sujet hautement primordial de la création de l'ordre infirmier.

Cela installera une couche hiérarchique et disciplinaire supplémentaire, qu'il faudra payer par une cotisation pour pouvoir exercer son métier.

Le travail en équipe qui doit être une priorité dans notre domaine ne peut se satisfaire de cette création, conséquence d'un corporatisme sectaire.

Les arguments développés pour en justifier la création ne tiennent pas. Les instances disciplinaires existent déjà (les CAP pour les personnels de l'AP). Pour ce qui de la démographie de la profession, du décret de compétence et du code de déontologie, le Conseil Supérieur des Professions Paramédicales en a déjà la charge.

Non, cet ordre n'est pas une instance destinée à faire évoluer la profession mais à l'enfermer dans des archaïsmes dont quelques uns veulent en tirer profit.

Opacité... :

Le passage des cartes de repos à Gestime avait soulevé de notre part quelques réserves concernant l'accès des agents à leur « compteur ».

Un an après, on peut constater que nos craintes étaient justifiées. Dans de nombreux services, les agents n'ont jamais ou très rarement leur relevé. Les agents ne savent plus combien de RS, RH, RTT sont encore dans la cagnotte.

Et quand le relevé arrive, douloureuse surprise : des jours ont disparu.

Nous demandons à la direction de mettre

tout en œuvre pour qu'à chaque fiche de paie soit joint le relevé Gestime. En attendant, nous vous conseillons vivement d'exiger de votre encadrement la restitution de ce relevé.

Crèche... enfin l'espoir... :

Nous avons eu la visite de M. Poirier de la direction générale qui venait visiter la crèche et par la même occasion soutenir le projet de la direction locale qui prévoirait la création de 10 postes supplémentaires permettant ainsi l'ouverture de 30 berceaux.

ze veut une tatie pour moi tout seul

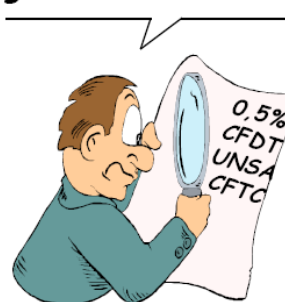


Des miettes... :

Les fonctionnaires bénéficieront d'une augmentation de 0,5% en juillet 2006 et en février 2007. Plus un point d'indice en... novembre 2006 !

Les fédérations intersyndicales CFDT, CFTC, et UNSA ont accepté de signer ce scandaleux protocole salarial incluant diverses atteintes sociales et statutaires.

petite augmentation, grosse trahison...



Hôpital Antoine Béclère - 157 rue de la Porte de Trivaux 92141 Clamart

Tél. : 0145374464 - Fax : 0145374864 - Courriel : syndicat@sudbeclere.org

Site : www.SudBeclere.org



7,5€ par mois en 2006, (à partir de juillet),
Les agents pourront remercier de cette
aumône les trois syndicats nommés ci-
dessus !

On nous parle de « hausse » des salaires
qui représente 1% mais en réalité sur
l'année 2006 avec la hausse des prix, nous
perdrions encore 1% grâce aux syndicats
signataires. C'est curieux d'ailleurs car ces
mêmes syndicats appellent à manifester le
2 février... on aura tout vu !

Le syndicat Sud n'accepte pas les
négociations au rabais. De plus depuis l'an
2000, c'est près de 5% de pouvoir d'achat
que nous avons perdu !



[, un syndicat différent :](#)

Se syndiquer à Sud, c'est sortir de l'isolement de
son service et de la vision étroite de sa branche
professionnelle. C'est accéder à un espace collectif
de proposition, de débat, de lutte, de solidarité
pour un syndicalisme de masse et de
transformation. C'est agir sur l'évolution des
métiers, des pratiques professionnelles et des
rapports sociaux. C'est s'inscrire dans un combat à
long terme contre la disparition progressive des
services publics au nom de la seule rentabilité et
contre les effets désastreux de la mondialisation.

Adhérez à Sud, c'est rejoindre une nouvelle voie
dans le syndicalisme. L'originalité de Sud, c'est sa
pratique syndicale unitaire et ouverte au monde,
aux collectifs militants, aux luttes sociales, au
combat alter mondialiste.

A Sud, c'est la base qui décide au plus près du
terrain, au plus près des salariés, au plus près des
luttes.

Si vos idées se rapprochent des nôtres et que
vous souhaitez nous soutenir, venez nous
rencontrer au local Sud Santé, près des
mutuelles.

Ce mois ci, nous vous présentons :

le SUDOKU

Pour certains, c'est un jeu. Pour d'autres
c'est le début d'une période difficile où il y
a plein de problèmes à résoudre...

Un peu à l'image de nos rapports avec la
direction. Mais au fait ce jeu ne l'aurions-
nous pas déjà inventé ?

Règle du jeu :

Chaque ligne, colonne et région (carré de 3
sur 3 cases) doit contenir tous les chiffres
de 1 à 9 une fois et une seule.

Si vous avez des difficultés, passez au
local, nous vous aiderons à résoudre vos
problèmes.

		1	5					6
7	3		6		1	5	9	
				8				
	6	5	2				8	9
8		4	9		3	6		1
2	1				4	3	7	
				2				
	2	8	4		5		1	3
5					8	2		



Hôpital Antoine Béchère - 157 rue de la Porte de Trivaux 92141 Clamart

Tél. : 0145374464 - Fax : 0145374864 - Courriel : syndicat@sudbeclere.org

Site : www.SudBeclere.org

